

- La clarté du cap politique et la lisibilité des priorités retenues ;
- La cohérence entre les orientations stratégiques, l'organisation du système et les moyens mobilisés ;
- L'appropriation du cadre par les acteurs de terrain ;
- La qualité du pilotage et du suivi dans la durée.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes des travaux portent sur :

- La finalisation des orientations et des objectifs ;
- La stabilisation des indicateurs de suivi ;
- La préparation et la conduite des arbitrages politiques ;
- L'adoption et la publication de la Charte ;

- La préparation de sa mise en œuvre opérationnelle.

En conclusion, la refonte de la Charte de l'éducation s'inscrit dans une dynamique structurée, fondée sur un diagnostic objectif et une concertation large. Elle vise à doter la Polynésie française d'un cadre stratégique renouvelé, plus lisible, plus cohérent et plus opérationnel, permettant de répondre aux défis du système éducatif et d'accompagner la réussite de tous les élèves.

Elle constitue le cadre de référence des évolutions à venir et a vocation à s'articuler avec les travaux relatifs à la convention décennale État-Pays, afin d'assurer une cohérence d'ensemble entre le cap stratégique et les modalités d'organisation du système éducatif.

1.2.20 Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat

La convention n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État arrive à échéance en octobre 2026. Dans cette perspective, les autorités du Pays et de l'État ont engagé un processus de réflexion en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention pour la période 2026–2036.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte renouvelé, marqué notamment par :

- L'élaboration d'une nouvelle Charte de l'éducation, issue des États généraux, qui fixe une ambition éducative actualisée pour la Polynésie française ;
- L'évolution des enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux propres au Fenua ;
- Les limites identifiées dans la mise en œuvre de la convention actuelle, en particulier en matière de gouvernance, de lisibilité et d'efficacité des organisations.

Dans ce cadre, la future convention a vocation à constituer un outil structurant de gouvernance et de moyens, permettant de traduire concrètement les orientations de la Charte de l'éducation et de renforcer la cohérence de l'action publique éducative.

I. Objectifs poursuivis par la future convention

Les travaux engagés visent à définir un cadre contractuel renouvelé, répondant à plusieurs objectifs structurants :

- Clarifier la répartition des compétences et des responsabilités entre l'État et la Polynésie française, dans le respect du cadre fixé par la loi organique du 27 février 2004 ;
- Renforcer la lisibilité et la cohérence du pilotage du système éducatif, en dépassant les limites liées à la juxtaposition actuelle des compétences ;
- Permettre l'exercice effectif de la compétence éducative du Pays, en cohérence avec les orientations de la Charte de l'éducation ;
- Améliorer l'efficacité globale du système éducatif, en simplifiant les organisations, en fluidifiant les circuits de décision et en renforçant la coordination entre les acteurs.

Dans cette perspective, la convention est appelée à évoluer d'une logique principalement administrative vers une logique davantage orientée pilotage stratégique et mise en œuvre des politiques éducatives.

II. Méthode de travail et organisation mise en place

A. Un cadre de travail formalisé et co-piloté

Les travaux relatifs à l'élaboration de la convention décennale 2026–2036 ont été officiellement lancés lors de la réunion du comité de suivi du 13 janvier 2026, co-présidée par le Président de la Polynésie française et le Haut-commissaire de la République.

Cette séance d'ouverture a permis :

- De cadrer les enjeux de la future convention ;
- D'installer la gouvernance des travaux ;
- De partager une première analyse des limites du cadre existant (pilotage partagé, complexité organisationnelle, fragmentation de la gestion).

Dans le prolongement de cette réunion, une lettre de cadrage co-signée par la ministre de l'Éducation et le vice-recteur est venue préciser :

- Les objectifs poursuivis ;
- La méthode de travail ;
- Les attendus des groupes de travail.

Les travaux s'inscrivent ainsi dans une démarche pleinement partagée entre l'État et le Pays, à la fois sur le plan politique et technique.

B. Une gouvernance structurée des travaux

Conformément aux orientations présentées lors du comité de suivi, les travaux reposent sur une organisation en trois niveaux complémentaires :

- Le comité de suivi, instance de pilotage stratégique co-présidée par le Président de la Polynésie française et le Haut-commissaire, garant de la cohérence globale des travaux ;
- Le comité de pilotage (COPIL), placé sous l'autorité du comité de suivi et copiloté par le ministère de l'Éducation et le vice-rectorat, chargé :
 - D'assurer la coordination stratégique et opérationnelle ;
 - De suivre l'avancement des travaux ;
 - De préparer les arbitrages ;
- Le comité de rédaction, chargé :
 - De traduire les orientations validées en propositions opérationnelles ;
 - De rédiger et consolider le projet de convention.

Cette organisation permet d'articuler étroitement niveau technique, niveau stratégique et niveau politique, dans une logique de co-construction.

C. Une méthodologie commune de production

Les groupes de travail ont été mobilisés sur la base d'une méthodologie partagée, visant à garantir la cohérence des analyses et des propositions.

Chaque groupe a été invité à structurer ses travaux autour des étapes suivantes :

- Analyse du cadre existant ;
- Identification des limites et dysfonctionnements ;
- Définition d'objectifs pour la future convention ;
- Élaboration de scénarios d'évolution ;
- Analyse des impacts (juridiques, RH, financiers, organisationnels) ;
- Identification des points nécessitant un arbitrage.

Cette approche vise à produire des propositions à la fois objectivées, argumentées et opérationnelles.

D. Des travaux thématiques effectivement engagés

Plusieurs groupes de travail État-Pays ont été constitués et réunis depuis le début de l'année 2026, notamment sur les thématiques suivantes :

- Ressources humaines ;
- Pilotage des inspecteurs du second degré (IA-IPR) ;
- Enseignement privé sous contrat ;
- Formation initiale et continue ;
- Gouvernance du numérique éducatif et systèmes d'information (dont RGPD) ;
- Concours financiers de l'État.

Ces groupes associent les services du ministère de l'Éducation, de la DGEE et du vice-rectorat.

Les travaux engagés ont permis :

- De consolider un diagnostic partagé ;
- D'identifier les principaux points de tension et de divergence ;
- De formuler des premières pistes d'évolution.

Ils ont également permis de faire émerger des constats transversaux relatifs à la gouvernance et au pilotage du système éducatif, qui ne relèvent pas d'un groupe de travail spécifique mais résultent de l'analyse croisée de l'ensemble des thématiques.

Les productions issues de ces groupes sont en cours de consolidation au niveau du comité de rédaction.

III. État d'avancement des travaux par grandes thématiques

A. Enseignements transversaux relatifs à la gouvernance du système éducatif

Les travaux conduits dans les différents groupes thématiques ont permis de dégager un diagnostic partagé concernant le fonctionnement global du système éducatif.

Ces constats, issus de l'analyse croisée des différentes thématiques, mettent en évidence :

- Un pilotage historiquement partagé entre le Pays et l'État ;
- Une dépendance forte à la qualité des relations entre les institutions, pour assurer la fluidité du fonctionnement ;
- Une organisation administrative fragmentée, avec des chaînes de gestion réparties entre plusieurs acteurs ;

- Une lisibilité limitée pour les établissements et les personnels, notamment sur les responsabilités et les circuits de décision.

Ces éléments confirment les limites déjà identifiées dans le cadre de la convention actuelle :

- Complexité des procédures ;
- Difficultés de pilotage global ;
- Perte de cohérence dans la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans ce contexte, les travaux convergent vers la nécessité :

- De clarifier les responsabilités respectives ;
- De renforcer la cohérence du pilotage ;
- De mieux articuler ambition politique, organisation administrative et moyens.

B. Ressources humaines

Les travaux menés sur les ressources humaines ont permis d'objectiver les chaînes de gestion existantes et d'identifier :

- Des chevauchements de compétences entre services ;
- Une fragmentation des processus de gestion ;
- Des marges d'amélioration en matière de gestion de proximité et de pilotage RH.

Les réflexions engagées portent notamment sur :

- Une meilleure distinction entre compétence juridique, instruction, gestion de proximité et décision ;
- Une simplification des circuits de gestion ;
- Un renforcement de la cohérence globale de la politique RH.
- Le niveau d'intégration de la gestion des personnels du second degré (hors compétences régaliennes de l'État) ;
- Les modalités d'articulation entre services du Pays et services de l'État dans la chaîne RH ;
- Les conditions d'équité de traitement entre personnels mis à disposition au VR et à la DGEE exerçant des fonctions analogues.

C. Le pilotage des inspecteurs du second degré

Les groupes de travail ont permis de préciser :

- Les missions des inspecteurs du second degré ;
- Les modalités d'exercice de leurs fonctions dans un cadre de compétences partagées ;
- Les conditions d'élaboration de lettres de mission conjointes entre l'État et le Pays.

Ces travaux confirment le rôle central des corps d'inspection dans la mise en œuvre de la politique éducative, à l'interface entre pilotage national et déclinaison territoriale.

- Les modalités de pilotage des IA-IPR dans le cadre d'une double tutelle, en particulier l'équilibre entre autorité fonctionnelle du Pays et responsabilité de l'État ;
- Le positionnement statutaire et fonctionnel des inspecteurs du second degré, avec deux options principales identifiées dans les travaux :
 - Une mise à disposition auprès du Pays, sur un modèle comparable à celui des inspecteurs du premier degré ;
 - Le maintien d'une affectation au vice-rectorat, avec des modalités renforcées d'articulation avec les services du Pays ;
- Les conditions permettant d'assurer, dans chacun de ces scénarios :

- La cohérence du pilotage pédagogique ;
- La capacité du Pays à décliner sa politique éducative ;
- Le respect des compétences de l'État en matière de programmes et de certification.

D. Enseignement privé sous contrat

Les travaux ont permis :

- D'identifier les limites de l'organisation actuelle, notamment en termes de lisibilité des responsabilités et de complexité des circuits de gestion ;
- De mettre en évidence des marges d'amélioration en matière de coordination entre les différents acteurs (État, Pays, autorités de tutelle) ;
- De souligner les enjeux spécifiques liés à la gestion des moyens et des personnels dans un cadre institutionnel partagé.

Ils ont également mis en évidence que l'enseignement privé sous contrat dispose d'un fonctionnement spécifique, historiquement structuré et reconnu par les acteurs, et que celui-ci donne globalement satisfaction sur certains aspects, notamment en matière d'équilibre des responsabilités et de relations avec les autorités de tutelle.

Dans ce contexte, les évolutions envisagées devront veiller à :

- Confirmer la compétence du Pays en matière de politique éducative ;
- Préserver le caractère propre de l'enseignement privé ;
- Maintenir les équilibres qui contribuent à son bon fonctionnement ;
- Tout en améliorant la lisibilité et la cohérence globale du système éducatif.
- Les modalités de gestion des moyens relevant du programme 139, en particulier le niveau de pilotage et de décision du Pays dans leur répartition et leur suivi ;
- Le niveau d'implication du Pays dans la gestion des ressources humaines du secteur privé sous contrat, dans le respect des compétences de l'État ;
- Les modalités d'articulation entre :
 - L'État (cadre statutaire et règles nationales),
 - Le Pays (pilotage de la politique éducative),
 - Les autorités de tutelle des établissements ;

E. Formation initiale et continue

Les travaux ont confirmé :

- Le rôle structurant de la Polynésie française dans la définition et le pilotage de la formation continue ;
- La nécessité d'une articulation renforcée avec les dispositifs nationaux ;
- L'importance du développement professionnel des personnels comme levier de qualité du système éducatif.

F. Numérique éducatif et systèmes d'information

Les travaux ont mis en évidence :

- Le caractère stratégique du numérique éducatif ;
- La nécessité de clarifier les responsabilités en matière de pilotage, de déploiement et de gestion des systèmes d'information ;
- L'importance de garantir la cohérence entre les outils nationaux et les orientations du Pays.

Des propositions sont en cours d'élaboration pour structurer un pilotage renforcé, tout en maintenant les articulations nécessaires avec l'État.

G. Moyens et financement

Les travaux ont permis d'identifier :

- Des limites dans les modalités actuelles de financement et de suivi des moyens ;
- Des enjeux de lisibilité et de soutenabilité financière ;
- La nécessité d'adapter les mécanismes conventionnels aux réalités du territoire.

Ces réflexions sont en cours de consolidation et devront faire l'objet d'échanges approfondis.

IV. Enseignements transversaux issus des travaux

Les travaux conduits dans les différents groupes thématiques ne se limitent pas à des constats sectoriels. Leur analyse croisée fait apparaître plusieurs enseignements structurants, qui éclairent les conditions d'évolution du système éducatif dans le cadre de la future convention.

Ils s'inscrivent par ailleurs dans un cadre de travail constructif, respectueux et globalement apaisé entre les services de l'État et ceux du Pays. Les échanges engagés, y compris avec les directions de l'enseignement privé sous contrat, ont permis de faire émerger des diagnostics partagés et des pistes de travail convergentes sur de nombreux sujets.

Dans ce contexte, les points de divergence identifiés apparaissent circonscrits et clairement objectivés, et portent principalement sur des questions structurantes d'organisation et de gouvernance.

A. Une problématique centrale de cohérence du pilotage

Au-delà des spécificités de chaque thématique (ressources humaines, inspection, enseignement privé, numérique, financement), les travaux mettent en évidence une difficulté commune l'écart entre la responsabilité politique du Pays en matière éducative et les modalités actuelles d'organisation et de pilotage.

Cet écart se traduit par :

- Des chaînes de décision partagées et parfois imbriquées ;
- Une répartition des responsabilités peu lisible ;
- Une difficulté à articuler stratégie éducative et mise en œuvre opérationnelle

B. Des tensions structurantes autour de trois leviers clés

Les travaux font apparaître de nombreux points de convergence, ainsi que quelques tensions structurantes, concentrées autour de trois leviers majeurs :

- La gestion des ressources humaines, en particulier dans le second degré, avec la question de l'unification ou du maintien de chaînes de gestion partagées ;
- Le pilotage pédagogique, notamment à travers le positionnement des inspecteurs du second degré, entre mise à disposition du Pays et maintien dans le périmètre du vice-rectorat ;
- La gestion des moyens et des personnels du secteur privé sous contrat, en lien avec le programme 139 et les équilibres institutionnels existants.

Ces tensions ne relèvent pas de difficultés ponctuelles, mais de choix structurants d'organisation et de gouvernance.

C. Une organisation fonctionnelle appelant des ajustements en matière de lisibilité et de pilotage

Les travaux confirment que l'organisation actuelle :

- Permet d'assurer la continuité du service public d'éducation ;
- Repose sur des pratiques de coopération installées.

Toutefois, elle présente des limites structurelles :

- Complexité des procédures ;
- Duplication de certaines fonctions ;
- Difficulté de pilotage global des moyens et des ressources.

D. Une évolution attendue vers une meilleure articulation entre compétences, organisation et moyens

Les analyses convergent vers la nécessité de faire évoluer le cadre actuel, afin de :

- Mieux aligner :
 - La compétence éducative du Pays,
 - L'organisation administrative,
 - Les moyens mobilisés ;
- Renforcer la cohérence du pilotage du système éducatif ;
- Améliorer la lisibilité pour les établissements, les personnels et les partenaires.

E. Une transformation qui relève de choix d'arbitrage

Les travaux montrent que les évolutions envisageables ne relèvent pas uniquement d'ajustements techniques.

Elles impliquent des choix structurants portant sur :

- Le niveau d'intégration des fonctions de gestion ;
- Les modalités de pilotage partagé ;
- L'équilibre entre maintien des organisations existantes et évolution vers des modèles plus intégrés.

À ce stade :

- Les analyses sont largement consolidées ;
- Les principales lignes d'évolution sont identifiées.

Dans un cadre de travail partagé, la suite des travaux relève désormais de choix d'arbitrage à conduire conjointement, dans le cadre du dialogue entre l'État et le Pays.

V. Niveau global d'avancement

À ce stade, les travaux peuvent être caractérisés comme suit :

- Une phase de diagnostic approfondi largement engagée, avec des constats consolidés sur plusieurs thématiques ;
- Une phase de formulation de propositions en cours, avec des niveaux d'avancement variables selon les sujets ;
- Des éléments de convergence significatifs, ainsi que des arbitrages restant à conduire sur les points les plus structurants.

Les échanges engagés entre l'État et le Pays ont permis d'alimenter ces travaux de manière constructive.

La poursuite de ces échanges s'appuiera sur les éléments désormais consolidés, en vue de préparer les arbitrages nécessaires.

VI. Points de vigilance et facteurs de réussite

• Points de vigilance

- Complexité du cadre juridique et institutionnel ;
- Nécessité de garantir un équilibre entre les compétences de l'État et celles du Pays ;
- Enjeux en matière de structuration des chaînes de gestion des ressources humaines et d'organisation du pilotage ;
- Soutenabilité financière des évolutions envisagées.

• Facteurs de réussite

- Qualité du dialogue entre l'État et la Polynésie française, d'ores et déjà engagé dans un cadre constructif ;
- Sécurisation juridique des évolutions ;
- Progressivité et accompagnement des transformations ;
- Capacité à conduire les arbitrages sur les sujets structurants identifiés (ressources humaines, inspection, enseignement privé).

VII. Prochaines étapes

Les prochaines étapes des travaux portent sur :

- La consolidation des propositions au niveau du comité de rédaction ;
- La préparation des arbitrages politiques ;
- La poursuite et l'approfondissement du dialogue entre l'État et le Pays ;
- La rédaction du projet de convention et sa validation institutionnelle.

Pour conclure, les travaux engagés traduisent une dynamique structurée et progressive, conduite dans un cadre de dialogue constructif entre l'État et la Polynésie française.

Ils permettent d'objectiver les enjeux, de clarifier les organisations et de préparer un cadre contractuel renouvelé, fondé sur des constats partagés et des perspectives d'évolution identifiées.

La future convention État-Pays constitue, à ce titre, un levier essentiel pour renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité du système éducatif polynésien, au service de la réussite de tous les élèves. Elle constitue également un cadre privilégié de consolidation du partenariat entre l'État et la Polynésie française, au service d'un pilotage plus cohérent et plus lisible du système éducatif.

1.2.21 Plan de prévention et de promotion de la santé, Plan cancer et Schéma d'organisation sanitaire

Plan de prévention et de promotion de la santé 2026 – 2036

Du 24 au 26 mars 2025, le ministère de la Santé a organisé le séminaire « Arata'i ora » consacré à la prévention en santé publique. Cet événement a réuni professionnels de santé, maires et conseils municipaux des îles, représentants associatifs et acteurs de la société civile.

Ce séminaire a constitué le point de départ de la démarche d'élaboration participative du Plan de prévention de la santé 2026-2036, articulée autour de trois priorités de santé publique identifiées comme urgentes :